

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Rémi Gilbert
M	Jimmy Samson
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Conseiller absent : M Laurier Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyens présents : Aucun

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue.

2023-04-0046

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2023-04-0047

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2023-04-0048

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres

personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

2023-04-0049

Tour de l'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE la 53^e édition du Tour de l'Abitibi sera présentée du 10 au 16 juillet 2023 à Amos;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique souhaite tenir une étape sur route entre Rouyn-Noranda et Amos, en passant via Launay;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite recevoir l'autorisation de la municipalité pour le passage des cyclistes sur notre territoire le mercredi 12 juillet 2023 en fin de soirée vers 19h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'AUTORISER le passage du Tour de l'Abitibi sur notre territoire.

Adoptée

Invitation au rassemblement des élus(es) organisé par la conférence des préfets

Monsieur le conseiller Rémi Gilbert souhaite être substitut advenant le cas où la mairesse, madame Claudette Laroche, ne pourrait être présente.

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2300027 Sanimos	Collecte et transport	2 780.39 \$
C2300028 CN non-Freight	Bail CN	68.99 \$
C2300029 FQM Services	Logiciels de gestion	4 369.05 \$
C2300030 Ville d'Amos	Enfouissement	645.54 \$
C2300031 CHU Sainte-Justine	Don annuel	50.00 \$
C2300032 SAAQ	Vignette camion	6.20 \$
C2300033 Québec Loisirs	Livres de bibliothèque	383.10 \$
C2300034 Bigué Avocats	Statutaires	305.96 \$
C2300035 Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	88.02 \$
C2300036 Buro plus Gyva	Fournitures de bureau	86.51 \$
C2300037 Messer Canada inc.	Frais de location	324.28 \$
C2300038 Millaire & Godbout inc.	Ent. bâtiment/camion/machinerie	320.71 \$
C2300039 Plomberie Germain Roy	PRABAM (fournaise et réservoir)	14 260.51 \$
C2300040 Purolator	Envoi test égout	8.34 \$
C2300041 Énergies Sonic	Huile à chauffage/diesel	2 461.89 \$

C2300042 KGM – Amos	Entretien/réparation camion	455.22 \$
---------------------	-----------------------------	-----------

Chèques salaires

Salaires en ligne

D2300033-D2200038	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2300039-D2300042	Salaires	4 532.58 \$

Salaires en chèque

P2300003	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD Février

L2300014	Hydro-Québec	Éclairage rues	370.67 \$
L2300015	Vidéotron	Internet	57.43 \$
L2300016	Caisse Desjardins	Frais de banque	60.50 \$
L2300017	SAAQ	Immatriculation véhicules	3 370.94 \$
L2300018	Visa	Antivirus ordinateurs	137.95 \$
L2300019	Int Communication	Site internet	63.18 \$
L2300020	Revenu Québec	DAS janvier	3 629.15 \$
L2300021	Revenu Canada	DAS janvier	1 331.48 \$

Comptes à payer :

Millaire & Godbout	Ent. camion/ent. voiture	142.84 \$
Millaire & Godbout	Entretien pépinière	29.82 \$
Millaire & Godbout	Entretien bâtiment	95.45 \$
Millaire & Godbout	Entretien niveleuse	285.18 \$
Millaire & Godbout	Entretien voiture	23.67 \$
Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	60.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Entretien bâtiment	8.96 \$
Dépanneur des bouleaux	Entretien bâtiment	19.78 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	48.00 \$
Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	562.96 \$
Entretien JKL	Transport de bois	2 242.02 \$
Canadian Tire Amos	Équipement de travail	206.94 \$
Canadian Tire Amos	Équipement garage	74.72 \$
Hydraulique JMPE	Entretien niveleuse	23.83 \$
Daniel Tétreault CPA inc.	Services professionnels rendus	6 668.55 \$
Le Code Ducharme	Fourniture de bureau	362.40 \$
Jinny Cossette	Remboursement repas Adl	29.18 \$
H2 Lab	Analyse égout	70.54 \$
Gyva	Fourniture de bureau	11.49 \$
Gyva	Fourniture de bureau	760.54 \$
Énergies Sonic inc.	Diesel	2 566.79 \$
Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage	408.91 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2023-04-0050

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2023-04-0051

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 234-23 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., C. A-19.1), notamment ses articles 148.0.1 à 148.0.26;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (LQ2021, c.10) la Municipalité de Launay doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le projet de règlement n° 234-23 concernant la démolition d'immeubles de la municipalité de Launay soit adopté.

QU'UNE assemblée de consultation publique soit tenue le lundi 17 avril 2023 à 18h30 afin de présenter le nouveau règlement.

Adoptée

2023-04-0052

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QU'UNE demande soit adressée à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, signifiant les besoins de notre municipalité relativement à des travaux sur la rue suivante :

- Prolongement de la rue du Lac;

QUE le montant prévu pour les travaux de gravelage, rechargement, réfection de ponceaux et reprofilage de fossés est de 60 000.00 \$.

Adoptée

2023-04-0053

TECQ – SOUMISSION ÉTUDE DE SOL

CONSIDÉRANT que pour pouvoir poursuivre le projet d'installation d'un dôme sur la patinoire, la municipalité doit procéder à une étude géotechnique qui fournira l'information dont nous avons besoin pour évaluer la conception de la structure;

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu qu'une seule soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay accepte la soumission de Groupe Lamine pour un montant de 17 900 \$ plus taxes

Adoptée

2023-04-0054

MAISON DES JEUNES – ACHAT D'UNE ARMOIRE DE RANGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil autorise l'agente de développement à procéder à l'achat d'une armoire de rangement au montant de 525 \$ plus taxes.

Adoptée

2023-04-0055

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par madame la conseillère Denyse Lacombe et unanimement résolu par les membres du conseil.

QU'UNE demande d'aide financière soit présentée au Fonds culturel pour le projet « dragon des neiges » tel que présenté par l'agente de développement.

QUE madame Jinny Cossette, agente de développement, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en lien avec le projet.

Adoptée

2023-04-0056

COMITÉ D'URGENCE – DEMANDE D'AIDE POUR DES FORFAITS CELLULAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urgence de Launay a présentement deux cellulaires de type « à la carte » pour répondre aux appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE cette manière de fonctionner apporte des contraintes au comité puisqu'il faut que quelqu'un surveille continuellement les minutes restantes sur la carte d'appel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urgence ne peut obtenir de forfaits cellulaires puisque celui-ci n'a pas de numéro d'entreprise du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et unanimement résolu par les membres du conseil.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de deux forfaits cellulaires pour un montant total mensuel de 28.88 \$.

QUE le coût mensuel soit remboursé par le Comité d'urgence selon l'entente qu'il aura prise avec la municipalité.

Adoptée

2023-04-0057

SOUSSION GYVA – MATÉRIEL DE BUREAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de douze fauteuils au montant de 2 268 \$ plus taxes ainsi que deux moniteurs avec supports pour un montant de 661.49 \$ plus taxes.

QUE la dépense visée par la présente soit acquittée à partir du solde disponible de la subvention Covid-19 pour un montant de 2 929.49 \$ plus taxes;

Adoptée

2023-04-0058

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Champneuf, Launay, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de-Figuery ainsi que la MRC d'Abitibi désirent présenter un projet de

partage d'une inspectrice municipale ou d'un inspecteur municipal dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Launay s'engage à participer au projet de partage d'une inspectrice municipale ou d'un inspecteur municipal et à en assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery organisme responsable du projet.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

TIRAGE DES DÉCORATIONS DE NOËL

Le tirage a été effectué.

2023-04-0059

SOUTIEN À LA VILLE D'AMQUI

CONSIDÉRANT le tragique événement qui est survenu à Amqui durant la journée du 13 mars 2023;

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal de Launay offre ses plus sincères condoléances aux proches des victimes et souhaite bon courage aux personnes qui ont été blessées lors de cette tragédie.

Adoptée

2023-04-0060

MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU – ACHAT D'UN CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Taschereau et Launay désirent présenter un projet d'achat d'un camion-citerne dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Launay s'engage à participer au projet qui consiste à l'achat d'un camion incendie, mais seule la municipalité de Taschereau en assumera une partie des coûts tel qu'il en a été convenu entre les deux parties;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Municipalité de Taschereau organisme responsable du projet.

Adoptée

2023-04-0061

RAPPORT ANNUEL 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2022, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay adopte le rapport annuel 2022 tel que présenté.

Adoptée

2023-04-0062

ACHAT DE LAMES POUR LA NIVELEUSE ET LE CAMION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'accepter la soumission de Terapro construction d'un montant de 1 234.22 \$ plus taxes pour l'achat de lames pour la niveleuse et le camion.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

2023-04-0063

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h34.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.